



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 03 décembre 2025

Objet :

Tarification des salles communales, frais de régie technique, droits de voirie, droits de place hors jour de marché, cimetière, tarification du tournage de films et des jardins familiaux au titre de l'année 2026

L'an deux mil vingt-cinq, le trois décembre, les membres du Conseil Municipal de Bailly, légalement convoqués le vingt-sept novembre, se sont réunis à dix-neuf heures dans la salle Georges Lemaire sous la présidence de Monsieur ALEXIS Jacques, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 18

Jacques ALEXIS, Eric VERSPIEREN, Denis PETITMENGIN, Bertrand MENIGAULT, Charlotte LOGEAIS, Jacques NICOLAS, Caroline BOUIS, Hervé DEWINTER Vincent CLAUDIERE, Mathieu BELKEBIR, Siham ROUSSEL, Frederic GUIRIMAND, Julien COURTIN, Stéphanie BANCAL, Alexandre RUECHE, Jean-Clair BUCHARD, Dominique DURAND, Claude MAQUIS.

Ont donné pouvoir : 7

<i>Sabrina TOURMETZ</i>	à	<i>Denis PETITMENGIN</i>
<i>Lucie CATROUX,</i>	à	<i>Julien COURTIN</i>
<i>Maëlys LUXOR</i>	à	<i>Jacques ALEXIS</i>
<i>Ségolène MOREAU</i>	à	<i>Hervé DEWYNTER</i>
<i>Eve VON TSCHIRSCHSKY</i>	à	<i>Siham ROUSSEL</i>
<i>Dimitri BOURSALT</i>	à	<i>Eric VERSPIEREN</i>
<i>François GUYARD-CASTANET</i>	à	<i>Stéphanie BANCAL</i>

Absents :2

Laurent MITON, Marie-Aimée PEYRON

Le Conseil a choisi comme Secrétaire : Jacques NICOLAS

EN EXERCICE : 27 PRESENTS : 18 REPRESENTES 7 ABSENTS : 2 VOTANTS : 27

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-18 et L.2122-21,

CONSIDERANT l'opportunité d'aligner l'évolution des tarifs et des droits sur l'évolution des prix à la consommation,

8h à 13h / 14h à 19h				
Location un jour, un soir, en semaine pour assoc. syndicale	421	638	429	649
Salle G. Lemaire - Location exposition				
1 journée 8h à 20h en semaine, du lundi au vendredi	170	262	173	267
1 journée week-end ou 1 jour férié	251	375	255	382
3 jours vendredi, samedi, dimanche	421	643	429	654
1 semaine et 2 week-ends	638	944	649	960
+ Location cuisine	40	69	41	71
Salle Gérard Laureau				
La ½ journée en semaine	143	214	145	218
du lundi au vendredi 19h00				
• 8h00/13h00				
• 14h00/19h00				
• 20h00/24h00				
La journée en semaine	285	427	290	435
du lundi au vendredi 19h00				
La ½ journée le week-end	256	384	261	435
• 8h00/13h00				
• 14h00/19h00				
1 jour le week-end	359	539	366	548
vendredi 20h00/24h00				
Location un jour, un soir, en semaine pour assoc. syndicale	183	274	186	279
Salle N° 3				
Location ½ journée	103	148	105	151
Location un jour, un soir, en semaine pour assoc Syndicale	170	216	173	220

En cas de non-respect du règlement intérieur :

(1) Caution : 550€ ; Nettoyage : 150€

(2) Caution : 300€ ; Nettoyage : 100€

FRAIS DE REGIE

Les tarifs de la participation aux frais de régie, demandés aux utilisateurs du Théâtre de Bailly, s'établissent en fonction de la prestation technique réalisée et sont actualisés en 2026 à :

○ Régie générale et projection de film :

Forfait 5 heures : 128 € et heures supplémentaires au-delà de 5h : 27 €

○ Régie son et lumière avec montage et démontage

Forfait 5 heures : 257 € et heures supplémentaires au-delà de 5 h : 52 €

DROITS DE VOIRIE

En 2025, le droit de voirie s'élevait à 35 €/m² et par mois. Ce tarif est porté à 36 €/ m² et par mois pour l'année 2026.

DROIT DE PLACE HORS JOURS DE MARCHÉ

Le Conseil Municipal décide de demander aux commerçants ambulants qui utilisent les places communales en dehors des jours de marché un droit de place de 126 € par jour pour l'année 2026 (124 € pour 2025) assorti d'une caution de 90 €.

COMMERCES DE RESTAURATION AMBULANTE en dehors des jours habituels du marché – redevance de stationnement

La redevance de stationnement, hors jours de marché, pour les commerces de restauration ambulante est actualisée en 2025 à 16 € par véhicule et par jour (15 € en 2025).

LOYER DES JARDINS FAMILIAUX

Le Conseil Municipal décide de demander aux locataires d'un jardin familial un tarif par taille de parcelle :

Parcelle de plus de 60m² : 104 €/an

Parcelle de moins de 60m² : 58 €/an

DROITS DE CIMETIERE

Le Conseil Municipal décide en 2026 de demander aux titulaires :

- d'une concession funéraire :
 - o D'une durée de 15 ans : 244 € (240 € en 2025)
 - o D'une durée de 30 ans : 487 € (478 € en 2025)

- d'une case de columbarium
 - o D'une durée de 15 ans : 440 € (432 € en 2025)
 - o D'une durée de 30 ans : 868 € (853 € en 2025)

FRAIS DE TOURNAGE DE FILM

Les tarifs proposés pour la redevance d'occupation du domaine public dans le cadre du tournage d'un film sont les suivants :

DESIGNATION DU LIEU	Tarifs 2025 - augmentation 2%		Tarifs 2026 - augmentation 1,8%	
	la journée de tournage	Installa tion	la journée de tournage	Installa tion
Tournage en intérieur : avec un état des lieux avant l'installation et après la remise en état des lieux				
MAIRIE : rez-de-chaussée - parc	1 449 €	725 €	1 475 €	738 €
MAIRIE : ensemble du bâtiment	1 739 €	870 €	1 771 €	885 €
EGLISE	1 739 €	870 €	1 771 €	885 €
Salle Georges Lemaire	928 €	464 €	944 €	472 €
Salle Georges Lemaire et bibliothèque	1 160 €	580 €	1 180 €	590 €
Salle des Fêtes	1 739 €	870 €	1 771 €	885 €
Foyer des Anciens	580 €	290 €	590 €	295 €
Eglise	1 739 €	870 €	1 771 €	885 €
Ecole élémentaire* (hors période scolaire)	1 160 €	580 €	1 180 €	590 €
Ecole maternelle* (hors période scolaire)	1 160 €	580 €	1 180 €	590 €
Salle communale n° 3	348 €	174 €	354 €	177 €
Parc de la Châtaigneraie	1 739 €	870 €	1 771 €	885 €

* hors bâtiments accueil de loisirs				
Tournage de nuit (de 22h à 6h): équivalent à une journée de tournage de jour				
Tournage en extérieur				
Equipe inférieure à 30 personnes	455 €		463 €	
Equipe supérieure ou égale à 30 personnes	853 €		868 €	
Tournage de nuit (de 22h à 6h): majoration de 50%				
Présence d'un employé communal				
Forfait journalier (6h à 22h)	334 €		340 €	
Heure supplémentaire	34 €		35 €	

Pour copie conforme,

Fait à BAILLY, le 03 décembre 2025

Jacques ALEXIS
 Maire de BAILLY

Publié sur le site de la commune le : 12/12/2025